

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
37 AVENUE DE LA GARE – 70290 CHAMPAGNEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 06 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le 6 février à 9 heures 30, les membres composant le Comité du Syndicat se sont réunis à la Mairie de Champagnay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roland GERMAIN.

Étaient présents : MM. GERMAIN – CLAUDEL – RICHARD – HARTMANN – LAMBOLEY – JACOBBERGER – KLEMMANN – JEANROY – FRADET – JARDON – MULLER D – CROISSANT – LECOISSAIS – GROSJEAN – SCHERRER – JOSSE – STEIB – SURLEAU – ROLLIN – CIVELLI – GARNIER – CLEMENT – LEMPORTE ET MMES ALEXANIAN et HOSATTE

Étaient excusés : MM. MULLER R – NICODEME – MARTIN (pouvoir à M. CLEMENT) et MME CARDOT (pouvoir à M. GARNIER)

Étaient absents : M. RAYMOND – MMES THIMEL et BONJOUR

Étaient également présents : M. Fabien HERRIAU (Syndicat des Eaux), M. BERNARD (Ville d'Héricourt) et Mme Aurélie JEANPIERRE (Trésor Public)

M. CLAUDEL a été nommé secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer et les documents s'y rattachant ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Modalités de vote : pour : 25 + 2 pouvoirs; contre : 0 ; abstention : 0.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Pour Expédition conforme,
Le Président,

